

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 55  
Membres absents : 23  
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024  
Date de transmission : 23/12/2024  
Date de mise en ligne : 24/12/2024

---

**Présents :**

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. CASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 12<sup>ème</sup> QUESTION

### Transports : augmentation du prix du ticket à l'unité pour l'accès à l'Euroairport et mise en vente d'un ticket par SMS

(DELIBERATION n°2024-203)

Avec la reprise de l'activité de l'aéroport, la navette bus reliant l'aéroport à la gare de Saint-Louis connaît régulièrement des pics d'affluence. Cette sur-affluence a été particulièrement importante au mois de décembre 2023 liée à la période des marchés de Noël.

En 2023, 93 % des recettes de la ligne étaient issues de la vente du ticket à l'unité vendu à bord des bus (95 % au mois de décembre). Cette situation s'est traduite par d'importantes files d'attente de voyageurs à l'entrée du bus tant à la gare qu'à l'aéroport. Cela entraîne des pertes de temps liées aux délais de vente des titres, des retards sur le temps de parcours et du stress pour les voyageurs devant prendre un train ou un avion.

Le système de e-ticket mis en place par l'exploitant (achat du ticket via l'application Distribus avec réception par mail d'un fichier pdf faisant office de billet) n'est pas satisfaisant, si bien que les voyageurs extérieurs ne téléchargent pas l'application Distribus, perçue comme non intuitive et non performante.

Il est ainsi proposé de tester une solution de ticket par SMS déjà en place dans de nombreux réseaux en France (dont M2A) et en Suisse.

Le ticket SMS permet d'acheter un titre sans moyen de paiement, en envoyant un SMS à un numéro dédié pour recevoir un message formaté servant de titre de transport. Le voyageur est débité sur sa facture mobile mensuelle, et la recette est ensuite reversée à l'exploitant via une solution proposée par la société ATSUKÉ.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- Les 4 opérateurs de téléphonie (Orange, SFR, Bouygues et Free) collectent les recettes et les reversent sur un compte de cantonnement ATSUKÉ après avoir prélevé leur commission de 8 % ;
- ATSUKÉ reverse l'argent de son compte de cantonnement sur le compte de cantonnement de l'exploitant ;
- L'argent est ensuite reversé du compte de cantonnement de l'exploitant sur son compte bancaire.

Il est proposé de mener cette expérimentation de ticket par SMS sur une durée minimum de 3 mois, la solution pouvant être mise en œuvre rapidement.

Les frais fixes d'installation du système sont pris en charge sur le budget transport de l'Agglomération, l'exploitant prenant en charge les frais de fonctionnement mensuels incluant notamment les commissions versées aux opérateurs.

Afin de ne pas dégrader le niveau de recettes de la navette gare/EuroAirport du fait des commissions prises par les opérateurs de téléphonie, il est proposé d'augmenter le prix du ticket de 2.50 € à 3 €. Pour mémoire, la dernière augmentation du prix du ticket remonte à janvier 2014.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'augmentation du prix du ticket à l'unité d'accès à l'aéroport, de 2.50 € à 3 € ;
- d'approuver la mise en place d'une expérimentation de la vente de ticket par SMS, sur une période minimum de 3 mois, et de la mettre en œuvre définitivement si celle-ci est satisfaisante ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

